

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 06 septembre 2012 portant création du Diplôme Universitaire INITIATION A L'ECHOGRAPHIE EN SITUATION AIGUE modifié par les arrêtés en date du 10 juillet 2017 et du 05 juillet 2022

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire INITIATION A L'ECHOGRAPHIE EN SITUATION AIGUE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur MAURY Eric (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AIT OUFELLA Hafid (PU-PH)
Docteur BECCA Fico (PH)
Docteur GALBOIS Arnaud (MCU-PH)
Docteur JOFFRE Jérémie (MCU-PH)
Docteur MONNIER CHOLLEY Laurence (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 février 2026

Pour la Présidente et par délégation
Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université



Bruno RIOU